



Datum / Date: 16/05/2017
Uur / Heure: 08:24
Vraag / Question: n° 18495

Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
concernant
la condamnation du gouverneur de Djakarta pour blasphème
- déposée le 10 mai 2017 -

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes,

La condamnation du gouverneur de Jakarta à deux ans de prison pour blasphème a provoqué un immense tollé parmi les défenseurs de la liberté d'expression et du droit des minorités. Ce verdict pourra avoir des sérieuses implications pour la liberté de penser.

L'article 156 (a) du code pénal indonésien a permis de condamner une centaine de personnes ces dix dernières années. La loi sur le blasphème devra être révisée car elle serait trop souvent utilisée par « la majorité pour intimider la minorité ».

Monsieur le Vice-Premier Ministre, ma question est, dès lors, la suivante:

- Quelles sont nos relations diplomatiques avec l'Indonésie? Pouvons-nous réagir à ces discriminations?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale de la Députée Kattrin JARDIN concernant la condamnation du gouverneur de Jakarta pour blasphème – déposée le 10 Mai 2017. Q 18495

La Belgique entretient de bonnes relations diplomatiques avec l'Indonésie. Dans quelques mois, le Président Joko Widodo effectuera une visite d'Etat dans notre pays, dans le cadre, notamment, de l'inauguration du festival Europalia.

Comme une grande partie des Indonésiens et de la communauté internationale, la Belgique a appris avec surprise que l'actuel gouverneur de Jakarta Mr. Basuki Tjahaja Purnama, dit « AHOK », a été condamné par un tribunal local de Jakarta à deux ans de prison pour blasphème. Il aurait insulté l'islam, la religion la plus répandue en Indonésie. L'Indonésie compte en effet le plus grand nombre de musulmans dans le monde entier. Le gouverneur était en pleine campagne électorale quand il aurait remarqué « qu'il ne fallait pas croire tous ceux qui utilisaient à tort le vers Al Maidah 51 ». Le vers Al Maidah 51 déclare « qu'un musulman ne devait pas suivre des dirigeants non-musulmans ».

Mr AHOK est d'origine chinoise et chrétien. De ce fait, il appartient à deux minorités. La doctrine officielle de l'Etat Indonésien prône la diversité et la tolérance envers d'autres religions. Cinq religions sont officiellement reconnues et la minorité chrétienne a toujours été respectée. Malgré cela, un tribunal local - composé de quatre juges, dont trois musulmans – a prononcé une peine de deux ans de réclusion. De plus, les juges ont ordonné l'arrestation immédiate du gouverneur en fonction, bien qu'il ait immédiatement dit vouloir aller en appel.

La liberté d'expression, garantie par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, est un socle crucial de toute société démocratique. La Délégation de l'Union Européenne à Jakarta, et tous les ambassadeurs européens sur place, ont le jour même du verdict publié une déclaration critique, en demandant plus de sérénité dans ce pays généralement plus modéré.

Je tiens à préciser que la condamnation n'a pas été approuvée par une grande partie de la population, même pas par ceux de confession musulmane. Le fait que le gouverneur actuel se présentait pour un deuxième mandat était à la base d'une polarisation dangereuse des élections. Sa condamnation n'est pas définitive, il y a encore deux instances d'appel. Il est donc possible et souhaitable que la justice de ce pays - traditionnellement tolérant et fier de son indépendance - revoie la condamnation.